Code de Conduite Fournisseurs de MECACHROME

Révision Initiale – Septembre 2022

L’objet de ce code de conduite est d’associer les fournisseurs et les sous-traitants de MECACHROME aux engagements pris par le Groupe vis-à-vis de ses clients, employés, actionnaires et institutions gouvernementales. Le Groupe attend de ses fournisseurs et sous-traitants une adhésion stricte à ce Code de conduite.

|  |
| --- |
|  |

# I / Conformité aux lois et aux réglementations applicables

Les fournisseurs s’engagent à respecter les lois et règlements applicables dans leurs pays mais aussi les normes internationales traitant des sujets ci-dessous mentionnés.

# II / Respect des droits fondamentaux – Responsabilité sociale

## Lutte contre le travail des enfants

Les fournisseurs doivent s’assurer que toute personne exerçant une activité professionnelle a au minima l’âge le plus élevé entre l’âge légal minimum requis pour travailler, et l’âge minimum défini par l’Organisation Internationale du travail des Nations Unies.

## Lutte contre le travail forcé

Les fournisseurs doivent s’assurer qu’aucune forme d’esclavage moderne n’est utilisée dans leurs opérations, y compris le trafic d’être humain, le travail forcé, le travail en remboursement d’une dette ou sans salaire. Tout travail doit être volontaire de la part du salarié.

Le travail doit faire l’objet d’un contrat écrit dans une langue comprise par le salarié, et spécifiant ses droits et devoirs concernant le salaire, les heures de travail, et la couverture sociale.

Les employeurs ne doivent pas détenir un quelconque document d’identification (passeport, permis de travail) sans que l’employé ne puisse le récupérer immédiatement et sans condition.

Les employeurs ne peuvent facturer des coûts comme condition au travail (frais de recrutement, de dossier, garanties, etc.).

Les employés ont le droit de mettre fin à leur contrat de travail avec un préavis raisonnable, tel que défini par la loi et la réglementation applicables et l’employeur doit leur payer l’intégralité des sommes dues.

## Lutte contre les discriminations et le harcèlement

Les fournisseurs doivent créer et maintenir un environnement de travail où les employés sont traités avec respect et justice. Les recrutements doivent être effectués sans discrimination, et se conformer à toute loi/réglementation anti-discrimination. L’embauche, le salaire, les compensations, l’avancement, et le départ à la retraite doivent être basés sur des capacités techniques et/ou de savoir-être, à l’exclusion de tout critère personnel basé sur du favoritisme.

Cet environnement de travail doit également exclure toute forme de harcèlement physique, psychologique, sexuel ou verbal, intimidation ou comportement abusif.

## Rémunération, temps de travail, couverture sociale

Les fournisseurs doivent rémunérer leurs employés au moins au minimum légal défini par la loi locale, et fournir a minima toute couverture sociale légalement applicable. En complément, les heures supplémentaires doivent être rémunérées au taux supplémentaire légal, et en l’absence de législation, a minima au taux des heures de travail habituelles.

Les heures de travail doivent être prévisibles, comprendre un repos hebdomadaire et un congé annuel.

## Promotion du dialogue social

Les employés doivent pouvoir se syndiquer et s’exprimer librement quant aux conditions de travail.

# III / Politique santé, sécurité et environnement

Les fournisseurs doivent établir et maintenir un management de la sécurité au travail, visant à éliminer le risque d’accident du travail, d’atteinte à la santé, limitant l’exposition à tout risque, et protéger la santé des employés, sous-traitants, visiteurs et autres.

Les fournisseurs doivent également maintenir un environnement de travail hygiénique et doivent s’assurer que leurs employés n’opèrent pas sous l’emprise de substances psychotropes, légales ou illégales (alcool, tabac, cannabis, etc.).

Par ailleurs, dans le cadre d’une démarche de développement durable, les fournisseurs doivent définir une politique environnementale permettant de mesurer et de réduire leur impact sur l’environnement, idéalement dans le cadre d’une démarche type ISO 14000.

En particulier, les fournisseurs du Groupe MECACHROME porteront une attention particulière à :

* Un approvisionnement énergétique bas carbone (choix de technologies électriques plutôt que gazières/pétrolières), et approvisionnement électrique décarboné (<100g CO2 / kWh),
* La recherche lors de l’industrialisation de la minimisation des chutes et copeaux de matière, et leur recyclage via une filière spécialisée,
* La définition et la mise en œuvre d’une analyse de risques et une procédure quant aux rejets toxiques dans tout milieu.

De façon générale, les fournisseurs devront s’assurer de la mise en place de procédures permettant d’analyser tout type de risque ayant un impact environnemental, ainsi que des plans d’actions permettant d’en réduire ou supprimer dans la mesure du possible les effets négatifs.

# IV / Principes d’intégrité

## Anticorruption et lutte contre le trafic d’influence

Les fournisseurs s’engagent à respecter les lois et réglementations édictées au niveau national et international en matière d’anticorruption et de trafic d’influence. Pour cela, les fournisseurs doivent avoir une démarche active pour empêcher et détecter toute corruption dans leurs affaires, en particulier vis à vis de tiers et des intermédiaires commerciaux.

Les fournisseurs, ainsi que leurs employés/représentants ne doivent pas promettre, ni procéder à, ni recevoir, des paiements illégaux qu’ils proviennent de clients, fournisseurs, intermédiaires, agents publics ou candidats à une élection. Cette règle ne s’applique toutefois pas au cas où l’administration prévoit une procédure d’accélération officielle de certaines démarches administratives et délivre un reçu des sommes versées à ces fins.

Les cadeaux et avantages sous quelque forme que ce soit, sont interdits. Les cadeaux promotionnels (« Goodies »), siglés du fournisseur ou tout autre cadeau, dont la valeur est inférieure à 40 EUR sont tolérés. Les invitations au restaurant sont tolérées si elles demeurent ponctuelles, liées à une réunion de travail, et d’un montant raisonnable.

Les fournisseurs reconnaissent également que tout choix de leurs propres fournisseurs, prestataires et/ou sous-traitants doit se faire sur la base de critères objectifs, sans que cela ne soit influencé par l’octroi d’un avantage personnel, direct ou indirect et de quelque nature que ce soit.

## Lutte contre le blanchiment d’argent

Les fournisseurs s’engagent à respecter l’ensemble des règles applicables en matière de lutte contre le blanchiment d’argent et le terrorisme dans le monde. Dans ce cadre, les fournisseurs s’engagent à n’avoir que des activités licites et menées avec des fonds obtenus légalement.

## Antifraude - Respect des lois antitrust – Conflit d’intérêts

Les fournisseurs ne doivent pas chercher à tirer avantage d’un comportement frauduleux ou trompeur, en particulier en diffusant en connaissance de cause, de fausses informations, ou en utilisant des informations obtenues de façon illégale.

Par ailleurs, les fournisseurs s’engagent à être transparents et leur comptabilité devra refléter l’ensemble de leurs opérations et transactions financières, dûment justifiées, sans qu’il ne soit possible de dissimuler tout ou partie de leur actif et/ou passif.

Les fournisseurs ne doivent pas entrer dans des arrangements anti-concurrentiels, permettant de s’accorder sur des prix, biaiser des appels d’offres, créer une pénurie. A ce titre, l’échange d’informations de prix entre concurrents est interdit.

Les situations de conflits d’intérêt doivent être évitées, et toute occurrence doit être signalée aux parties concernées. Ceci comprend les intérêts personnels de proches, amis ou associés.

## Délit d’initié

Les fournisseurs et leurs employés ne doivent pas utiliser une information non publique obtenue dans le cadre d’une relation commerciale avec MECACHROME pour passer (ou permettre à un tiers de passer) un ordre en bourse.

# V/ Trade compliance

## Import – Export

Les fournisseurs doivent s’assurer que leurs pratiques commerciales sont conformes aux lois, réglementations et directives applicables à l’import et/ou à l’export de matière, pièces, composants, données techniques et/ou services, y compris toute restriction empêchant de procéder à de telles opérations (sanctions économiques, embargos, restrictions spécifiques). Les fournisseurs doivent fournir des informations fiables et obtenir des licences d’exportation selon que de besoin.

## Sourcing responsable des matières premières et composants

Les fournisseurs doivent s’assurer que les matières et composants fournis, y compris leurs constituants, sont sourcés de façon responsable, traçable, et de façon à bannir l’utilisation de minerais ou tout type de matière dont l’exploitation est interdite et/ou finançant de façon directe ou indirecte des groupes armés portant atteinte aux droits de l’Homme. Il est de la responsabilité du fournisseur de récolter les informations nécessaires établissant une traçabilité quant à l’origine des produits livrés, et de les fournir à la demande de MECACHROME.

## Prévention de la contrefaçon

Les fournisseurs doivent mettre en place un système permettant d’éliminer le risque d’utiliser de la matière ou des pièces contrefaites, y compris dans leurs processus de fabrication (pièces détachées de machines-outils par exemple). Un process permettant de détecter, reporter, mettre en quarantaine, et de ne pas réutiliser des éléments contrefaits doit être mis en place. En cas de détection/suspicion de pièces contrefaites, le fournisseur doit prévenir immédiatement les parties à qui elle auraient été livrées et prendre les mesures nécessaires pour remédier à cette situation.

## Qualité et sécurité du produit

Les fournisseurs doivent respecter les lois et réglementations afférentes à la sécurité et la qualité de leurs produits, et avoir un système qualité permettant d’identifier les défauts et de le corriger.

## Respect des délais de paiement

Les fournisseurs s’engagent à respecter les délais de paiement convenus avec leurs propres fournisseurs et à payer toute facture ne faisant pas l’objet de litige ou de contestation à l’heure.

## Paiement des impôts/taxes

Les fournisseurs doivent s’acquitter de tous les impôts/taxes applicables dans les pays où ils opèrent et/ou dans tous pays où ils en seraient redevables et collaborer avec les autorités correspondantes. En particulier, ils ne doivent pas pratiquer délibérément de l’évasion fiscale illégale.

# VI / Protection des données

## Propriété intellectuelle

Les fournisseurs doivent respecter les lois applicables à la propriété intellectuelle.

En particulier, ils doivent s’assurer qu’ils ne violent pas les droits de propriété intellectuelle appartenant à des tiers. En cas de besoin, avant toute utilisation de ces droits, ils doivent en obtenir l’accord préalable écrit desdits tiers.

## Confidentialité

Les fournisseurs doivent d’assurer que toute information sensible et/ou confidentielle est protégée de la façon appropriée contre le vol, l’accès, la copie, la modification, la destruction non autorisée, la diffusion, et l’utilisation en dehors des conditions dans lesquelles l’information a été confiée, et alerter immédiatement MECACHROME en cas de défaillance.

A ce titre, et sous réserve d’un accord de divulgation de la part de MECACHROME, les fournisseurs s’engagent à signer des accords de confidentialité avec leurs différents interlocuteurs de façon à protéger les informations confidentielles communiquées par MECACHROME. Ils s’engagent également à faire respecter ce principe de confidentialité par chacun de leurs salariés, agents, prestataires et consultants.

## Protection des données personnelles

Les fournisseurs s’engagent également à traiter, conserver et préserver les données personnelles qu’ils recevront dans le strict respect des lois relatives à la protection des données personnelles. MECACHROME pourra à tout moment avoir accès à la politique de traitement de ces données mise en place par chacun des fournisseurs. MECACHROME pourra également demander à tout moment l’accès, la modification et/ou la suppression des dites données personnelles.

## Cybersécurité

Les fournisseurs s’engagent à mettre en place et faire évoluer en permanence un programme de cybersécurité, de façon à protéger leurs systèmes informatiques contre toute attaque, intrusion de nature à perturber les opérations de l’entreprise ou à remettre en cause l’intégrité et/ou la confidentialité des données, et le cas échéant à en réduire l’impact.

En cas d’incident dans leur système qui serait lié à une cyberattaque, un virus ou tout autre incident similaire, les fournisseurs s’engagent à en informer sans délai MECACHROME et à en identifier les impacts éventuels sur les données lui appartenant, notamment pour que celle-ci puisse prendre les mesures adéquates de protection de ses propres systèmes et données.

# Mise en œuvre du Code de conduite

La signature de ce Code de conduite Fournisseurs dans un délai raisonnable est une condition nécessaire pour :

* Pouvoir être consulté lors d’un futur appel d’offre,
* Se voir attribuer les statuts de fournisseur « Preferred » ou « à développer ».

Les Fournisseurs doivent respecter a minima les lois et règlementations en vigueur. Néanmoins, si les principes établis par ce Code de conduite sont plus exigeants que ceux imposés par le pays du Fournisseur, celui-ci s’engage à faire prévaloir les règles du présent Code de conduite.

L’application de ce Code de conduite devient également un critère important dans l’évaluation des offres préalables à l’attribution d’un marché.

Le fournisseur doit pouvoir démontrer que ces exigences sont bien cascadées à ses employés et sous-traitants, via un dispositif de communication et de formation au besoin.

Ce Code de conduite est susceptible d’audit et/ou d’inspection par MECACHROME et ses représentants. Le fournisseur s’engage à traiter tout écart constaté au maximum dans les 3 mois après notification.

MECACHROME Supplier Code of Conduct

Initial Revision, September 2022

The aim of this document is to associate suppliers and subcontractors of MECACHROME to the commitments taken by the Group towards its customers, employees, shareholders & governmental administrations. The group expects from its suppliers and subcontractors a strict adherence to this Code of Conduct.

# I / Conformity to laws and applicable rules

Suppliers shall comply with all applicable laws and regulations of the countries in which operations are managed or services provided, and also with international standards in respect of the hereafter topics.

# II / Respect of Fundamental rights – Social responsibility

## Child Labor

Suppliers are expected to ensure that illegal child labor is not used in the performance of work. The term “child” refers to any person under the minimum legal age for employment where the work is performed, and/or the minimum working age defined by the International Labor Organization (ILO), whichever is higher.

## Modern Slavery including Human Trafficking, Forced, Bonded or Indentured Labor

Suppliers must prevent any involvement in all forms of modern slavery, including human trafficking, forced, bonded, or indentured labor. All work should be voluntary by the employee.

Suppliers shall provide all employees with a written contract in a language they understand clearly indicating their rights and responsibilities with regard to wages, working hours, benefits. Suppliers should not retain any form of employee identification (passports or work permits), nor destroy or deny access to such documentation, as a condition of employment unless required by applicable law.

Suppliers must not charge employees fees, recruitment costs or deposits, directly or indirectly, as a precondition of work.

Suppliers must respect the right of workers to terminate their employment after reasonable notice and to receive all owed salary.

## Diversity & Inclusion, Harassment, and bullying

We expect suppliers to foster a work environment where employees are treated with respect and fairness. Suppliers are expected to provide equal employment opportunity to employees and applicants for employment without discrimination and comply with all non-discrimination laws and regulations. Suppliers must ensure that employment, including hiring, payment, benefits, advancement, termination and retirement, is based on ability and not any personal characteristics.

We expect suppliers to ensure that their employees are afforded an employment environment that is free from physical, psychological, sexual, and verbal harassment, intimidation, or other abusive conduct.

## Wage, Benefits and working hours

Suppliers must pay workers at least the minimum compensation required by local law and provide all legally mandated benefits. In addition to payment for regular hours of work, workers must be paid for overtime at such premium rate as is legally required or, in those countries where such laws do not exist, at least equal to their regular hourly payment rate.

We expect suppliers to provide employees with regulated hours of work, daily and weekly rest periods and annual leave.

## Social dialogue and freedom of association

We expect suppliers to respect the rights of workers to associate freely and communicate openly with management regarding working conditions.

# III / Health, Safety & Environment

We expect suppliers to establish an appropriate safety management system including policies aimed at protecting the health, safety and welfare of employees, contractors, visitors and others who may be affected by their activities by striving to eliminate fatalities, work related injuries, health impairment and limiting exposure to safety hazards.

Suppliers should take reasonable steps to provide a hygienic working environment and must ensure that employee’s performance and safety is not impaired by alcohol, controlled substances, legal and illegal drugs (alcohol, tobacco, cannabis…).

We expect suppliers to establish an appropriate environment management system, including policies and procedures aimed at effectively managing their environmental performance, ideally consistent with ISO 14000.

In particular, Suppliers of MECACHROME Group will monitor closely:

* procurement of low carbon energies (choice of electrical technologies instead of gas/fuel ones), and low carbon electricity (< 100g CO2 / KWh)
* minimization of material chutes, metal filings, and their treatment in specialized waste branch.
* the definition and execution of a risk analysis and a procedure related to toxic emissions in any environment.

More generally, setting up of procedures allowing analysis any risk with potential environmental impact, as well as action plan to reduce, if not cancel, negative effects where possible.

# IV /Integrity

## Anticorruption

Suppliers must comply with the anti-corruption laws, directives and regulations that govern operations in the countries where they do business. We expect suppliers to conduct due diligence to prevent and detect bribery and corruption in all business arrangements, including partnerships, and the engagement with outsiders.

Suppliers, as well as their employees or representatives, must not offer any illegal payments to, or agree to receive any illegal payments from, any customer, supplier, their agents, representatives, public agents or candidates to an election, or others, unless there is a formal legal governmental fee schedule for such expediting services and the government provides receipts.

Gifts and business courtesies are forbidden. Goodies, with supplier logo, or any other present, of a value below 40 EUR, are tolerated. Business meals are also tolerated, as long as they remain limited, connected to a business meeting, and of a reasonable amount.

The selection of a supplier and/or subcontractor shall be based on objective criteria, without influence of a personal advantage, indirect or direct, and whatever its nature.

## Money Laundering

Suppliers must respect the laws & regulations applicable for fighting against money laundering and terrorism. For this, supplier shall only have legal activities, conducted with legally obtained funds.

## Fraud & Deception – Competition & Antitrust – Conflicts of interest

Suppliers must not seek to gain an advantage of any kind by acting fraudulently, deceiving people, making false claims or defrauding or stealing and any kind of misappropriation of property or information.

Suppliers must give an appropriate level of transparency, and their published financial information shall reflect the whole of their operations and financial transactions, duly justified, without possibility of hiding part of their assets and/or liabilities.

Suppliers must not enter into formal or informal anti-competitive arrangements that fix prices, collude, rig bids, limit supply or allocate/control markets. They must not exchange pricing information with competitors.

We expect suppliers to avoid all conflicts of interest or situations giving the appearance of a potential conflict of interest. Suppliers will provide immediate notification to all affected parties in the event that an actual or potential conflict of interest arises. This includes a conflict with personal interests or those of close relatives, friends or associates.

## Insider trading

Suppliers and their personnel must not use any material or non-publicly disclosed information obtained in the course of their business relationship with MECACHROME as the basis for trading or for enabling others to trade in the stock or securities of any company.

# V/ Trade compliance

## Import – Export

Suppliers must ensure that their business practices are in accordance with all applicable laws, directives and regulations governing the import and/or export of parts, components, technical data and services, including economic sanctions and embargoes, governing the export and transfer of parts, components, and technical data and services. Suppliers shall provide truthful and accurate information and obtain export licenses and/or consents where necessary.

## Responsible Sourcing of Materials

We expect suppliers to provide products made from materials, including constituent minerals that are sourced responsibly and support efforts to eradicate the use of any minerals which directly or indirectly finance or benefit armed groups that are perpetrators of serious human rights abuses.  We expect suppliers to conduct due diligence and provide supporting data on their sources and supply chain of custody for these minerals when requested by MECACHROME.

## Counterfeit Parts

We expect suppliers to develop, implement, and maintain effective methods and processes appropriate to their products to minimize the risk of counterfeit parts and materials being delivered, or used in their production. Effective processes should be in place to detect, report and quarantine counterfeit parts and materials and to prevent such parts re-entering the supply chain. If counterfeit parts and/or materials are detected or suspected, suppliers should provide immediate notification to the recipients of such counterfeit parts and/or materials. And take necessary measures to come back to full conformity.

## Product Quality and safety

We expect suppliers to comply with all laws and regulations on product safety and quality whilst delivering products and/or services to agreed product safety and quality standards, to have in place quality assurance processes to identify any defects and implement corrective actions.

## Timely payment of suppliers

We expect suppliers to be fair and reasonable in their payment practices and pay undisputed and valid invoices on time in accordance with agreed contractual payment terms.

## Payment of taxes

Suppliers must ensure they comply with all applicable tax laws and regulations in the countries where they operate and be open and transparent with the tax authorities. Under no circumstances should suppliers engage in deliberate illegal tax evasion or facilitate such evasion on behalf of others.

# VI / Data protection

## Intellectual property

Suppliers must comply with all the applicable laws governing intellectual property rights, assertions, including protection against disclosure, patents, copyrights, and trademarks.

## Confidentiality

We expect suppliers to ensure that all sensitive, confidential and proprietary information is appropriately protected against access, copy, theft, modification or unauthorized destruction, diffusion and use out of the purpose for which the information has been shared, and report immediately to MECACHROME in case of breach.

If authorized by MECACHROME to disclose some information, suppliers shall sign non-disclosure agreements with their various interlocutors so that confidential information communicated by MECACHROME is protected. Suppliers must ensure this confidentiality is also enforced by its employees, subcontractors or consultants.

## Personal Data & information protection

Suppliers must comply with applicable data privacy laws on the collection, processing and transfer of personal data and information. MECACHROME will be allowed to have access to personal data policies set up by the supplier, and could ask for access, modification and/or deletion of personal data from MECACHROME.

## Cyber Security

Suppliers shall set up and maintain a cybersecurity program, so that IT systems are protected against any attack, intrusion that could disrupt supplier’s operations, or jeopardize data integrity and/or confidentiality, and, should this happen, to limit the impact.

In case of incident in the IT system linked to a cyberattack, virus or similar, suppliers shall inform immediately MECACHROME, and identify possible impacts on data owned by MECACHROME, so that appropriate actions for protection of its own systems and data can be taken by MECACHROME.

# Enforcement of code of conduct

The signature of this supplier code of conduct in a reasonable amount of time is a necessary condition for:

* Being part of a future RFQ / supplier selection
* Accessing to the “Preferred” or “To Develop” Status inside our supplier panel.

MECACHROME expects its supplier’s full compliance with all applicable laws and regulations of the countries, however this Code represents the minimum standard of best practice and prevails should laws and regulation be less stringent.

The application of this code become an important criterion for offers evaluation and selection before any business award.

MECACHROME expects its suppliers to flow down the expectations set out in this Code to their employees and the suppliers they work with in providing goods and/or services.

This code can be inspected/audited by MECACHROME and its representatives. Suppliers shall close any non-conformity within 3 months after notification.